

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Pluviöse.

(Ere vulgaire)

Mercredi 3 Février 1796.

Grand retard dans le paiement des rentes sur la liste civile de la cour de Londres. — Départ du général Pérignon pour son ambassade en Espagne. — Lettre du directoire au ministre des finances. — Lettre du ministre des finances au directoire exécutif, sur les ressources qui existent pour le remboursement des rescriptions en numéraire métallique. — Discussion relative aux certificats de maladie donnés aux jeunes gens de la première réquisition. — Messages du directoire exécutif au conseil des cinq cents.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.
Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.
Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.
Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 8 pluviöse.

Il y a beaucoup de mouvement à l'armée de Sambre & Meuse commandée par le général Jourdan. Les troupes cantonnées entre Bonn & Cologne, ainsi que la division du général Lefebvre, ont reçu l'ordre de se porter sur la rive droite du Rhin pour y remplacer le corps du général Laurent qui se rend dans les nouveaux départemens. En conséquence, toutes ces troupes se sont portées sur Crévelt, & elles ont passé le Rhin vis-à-vis de Dusseldorff.
Le général Lefebvre aura le commandement du corps d'armée destiné à agir sur la rive droite, lequel sera considérablement augmenté par les troupes qui défilent à cet effet d'Andernach. Il paroît que les généraux républicains veulent se mettre en mesure de pousser la guerre en Allemagne. Le général Jourdan, en quittant son armée, en a laissé le commandement provisoire au général de division Kleber. Quant à la navigation du Rhin, elle est de plus en plus gênée, & les commissaires du gouvernement près de l'armée de Sambre & Meuse viennent de prendre un arrêté qui y est relatif & afin d'empêcher

d'une rive à l'autre le transport de tous les objets prohibés & sur-tout les communications qui pourroient en résulter entre les habitans.

Le général Jourdan est arrivé à Aix-la-Chapelle le 20 janvier : le lendemain, il a assisté à la fête célébrée en mémoire de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, & le même jour au soir il a continué sa route pour Paris.

Il arrive assez journellement des troupes dans cette ville pour en augmenter la garnison, & l'on attend encore sous peu cinq à six mille hommes venant de l'armée du Rhin. La plupart des autres garnisons seront également renforcées, & il y aura alors dans les nouveaux départemens des forces considérables.

L'administration du département de la Dyle vient de faire publier la loi du 4 nivöse dernier, relative aux peines à infliger aux embaucheurs & aux provocateurs à la désertion, soit pour l'ennemi, pour l'étranger ou pour les rebelles. Les prévenus de ces délits seront jugés par un conseil militaire.

L'emprunt forcé a déjà produit dans le département de la Dyle des sommes assez considérables; & quand la distribution de tous les rôles aura été faite, il rentrera encore davantage de numéraire. On espere cependant qu'il y aura des modérations dans la taxe des classes inférieures, qui sont les moins capables de s'acquitter.

Des lettres de nos côtes marquent que divers bâtimens de guerre anglais, qui croisoient à l'embouchure de l'Escaut, ont été dispersés par un coup de vent furieux & jetés au loin. Suivant toute apparence, plusieurs doivent avoir péri.

FRANCE.

De Paris, le 13 pluviöse.

Le général Pérignon, nommé à l'ambassade d'Espagne, a pris congé du directoire le 11 pour se rendre à sa destination; ce qui fait tomber tous les bruits qui avoient couru à son égard.

Des lettres de Londres portent que les pensions sur la liste civile sont arriérées de cinq trimestres, ce qui n'étoit jamais arrivé. Cet état de choses & l'affoiblissement des espérances de paix ont influé en même-tems sur le crédit ministériel & sur les fonds publics. Les annuités consolidées à 3 pour 100 sont à 69 1/2.

Le directoire exécutif, voulant donner une marque de satisfaction au général Jourdan pour les services longs & signalés qu'il a rendus à la révolution & à sa patrie, a arrêté qu'il lui seroit fait présent, par forme de récompense nationale, de six chevaux pris parmi les meilleurs des dépôts nationaux, avec leurs équipemens. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le directoire exécutif au citoyen Faipoult, ministre des finances.

En s'occupant, citoyen, de votre remplacement dans le ministère des finances, le directoire se fait un plaisir de vous donner l'assurance de l'estime qu'il vous conserve. Satisfait du zèle que vous avez constamment apporté dans l'exercice de vos fonctions, il n'a pensé à vous les faire abandonner que parce qu'il a cru devoir vous charger d'une mission qui exige sa confiance.

Le directoire exécutif attend néanmoins vos soins ordinaires pour les finances, jusqu'à ce que vous l'ayez succédé.

Signé, REWBELL, président.

LACARDE, secrétaire-général.

La malveillance & l'agiotage, qui cherchent sans cesse à avilir les effets nationaux, s'étoient efforcés de répandre des doutes sur la solidité des rescriptions en numéraire métallique, délivrées par la trésorerie nationale. Le rapport suivant, adressé par le ministre des finances, au directoire exécutif, fait connoître toute l'étendue des ressources dont on s'est assuré pour effectuer le remboursement exact de ces effets; & cet état de situation est d'autant plus satisfaisant, qu'on y trouve l'espoir fondé de la prochaine restauration des finances de la république.

Paris, le 10 pluviôse, an 4^e.

Le ministre des finances, au directoire exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

Vous avez voulu vous assurer des moyens qui, aux échéances des rescriptions, à trois mois de date, que la trésorerie nationale délivre actuellement sur les produits de l'emprunt forcé & des ventes des bois nationaux, existeront pour leur acquittement; en conséquence, vous m'avez demandé un tableau des rentrées qui auront lieu d'ici à l'échéance de ces rescriptions.

Je vous observe, citoyens directeurs, que ces rescriptions dont vous avez borné l'émission à 30 millions, par votre arrêté du... du mois dernier, devant être reçues pour valeur métallique dans toutes les caisses de la république, non-seulement en acquittement de l'emprunt forcé, mais encore en paiement des contributions directes & indirectes, &c. du prix, tant du mobilier que des maisons, parcs & bois qui aujourd'hui se mettent en vente sur tout le territoire de la France; le mouvement seul de cette circulation suffira pour faire rentrer à la trésorerie la majeure partie

de ces rescriptions, avant les trois mois fixés pour leurs échéances.

Mais ce n'est pas à une simple présomption, quelque fondée qu'elle paroisse, que je m'arrêterai, quand il s'agit d'une opération aussi essentielle que celle-ci. Je vais supposer que, d'ici au premier floréal, première époque des échéances de ces nouvelles obligations, aucune d'elles ne sera rentrée dans les caisses publiques, quel moyen existait-il, d'ici à ce tems, pour faire les fonds nécessaires à leur paiement? Voilà l'importante question sur laquelle il est de mon devoir de répondre au directoire. Ces moyens existent dans les rentrées qui auront lieu d'ici au premier floréal. Je ne vais mettre ici en ligne de compte que celles qui sont certaines; les autres seront portées comme mémoire, & leur éventualité servira seulement de nouveau motif pour croire fermement aux moyens que la trésorerie aura de satisfaire à ses engagements.

La correspondance des neuf départemens réunis de la Belgique, dans lesquels, d'après les arrêtés du directoire, l'emprunt forcé se perçoit entièrement en numéraire, m'apprend qu'il produira, dans ces départemens, plus de 70 millions.

Cette rentrée sera effectuée en entier d'ici au premier floréal; je supposerai, toutefois, qu'elle ne s'élèvera qu'à... millions 50.

Dans les vingt derniers jours de nivôse, les douanes de la Belgique, encore mal organisées, ont produit 320 mille livres en numéraire. Il est plus que probable que la recette de chaque mois déposera cinq cent mille francs pour trois mois d'ici en floréal.

Les impositions ordinaires de la Belgique produisoient 32 millions métalliques par an.

Je pose en recette d'ici au 1^{er} floréal... 6

Reutrées présumables, d'ici à la même époque, sur les 13 millions de contributions militaires, rendues en Belgique... 4

Id. Sur les revenus des domaines nationaux qui s'y montent à environ 30 millions... 7

Id. Sur le produit des postes, du droit d'enregistrement, du timbre... 6

La correspondance avec les départemens de l'ancien territoire de la république annonce que presque par-tout l'emprunt forcé, malgré les erreurs commises dans sa répartition, se perçoit avec une grande activité. Pour les huit ou dix classes supérieures, le premier tiers est perçu dans sa majeure partie; & l'on peut, sans exagération, porter au moins à huit milliards les assignats déjà rentrés chez les percepteurs & chez les receveurs. Les choses sont au point que, dans un grand nombre de départemens, les assignats circulent librement à la centième partie de leur valeur nominale, & certaines campagnes, qui n'en valoient plus recevoir, commencent à les rechercher.

Le numéraire est beaucoup moins cher dans tout le midi de la France qu'il n'est à Paris, & cette circonstance y facilite d'autant plus l'acquittement de la partie de l'emprunt forcé exigible en numéraire. Je supposerai, par une évaluation très-moderée, que d'ici au premier floréal, cette partie qui devoit se monter à environ 300 millions, se borne à... 100.

On va vendre les biens de la Belgique, autrefois

possédés par les communautés & établissemens ecclésiastiques situés sur le territoire français ; ces biens sont estimés de 150 à 200 millions ; leur vente est attendue impatiemment dans la Belgique. Le directoire a déterminé que le quart du prix seroit payé comptant, & le reste, par douzième, à des distances peu considérables. Je supposerai que cette vente produira seulement, d'ici au 1^{er} floréal . . . 10

Les biens nationaux au-dessous de 300 arpens, dont la vente s'organise aujourd'hui dans toute la France, sont estimés valoir entre 2 à 300 millions ; je suppose que, d'ici au 1^{er} floréal, il y en ait de vendu pour 60 millions, le tiers en étant payé comptant, la recette sera au moins . . . 20

Le produit des douanes de la république sera, d'ici au 1^{er} floréal, au moins de . . . 2

Partie de la dette de la Hollande, qui échoit dans ce mois-ci . . . 10

Total . . . 216 $\frac{1}{2}$

Voilà 216 millions, valeur métallique, dont la rentrée est certaine d'ici au premier floréal ; & la trésorerie, outre cela, compte en recette toutes les contributions exigées sur le territoire ennemi, occupé par les armées françaises, les produits de l'enregistrement, du timbre, des patentes, celui des taxes somptuaires, celui de la contribution foncière.

Si le projet présenté par la commission des finances, pour la contribution foncière de la moitié de l'an IV, est adopté, il donnera lieu, d'ici au premier germinal, à une recette de deux milliards au moins en assignats.

Si l'on compare maintenant toutes ces valeurs certaines aux dépenses qui auront lieu d'ici au premier floréal, on verra combien le directoire a lieu d'être tranquille sur le remboursement des rescriptions. La dépense de ce mois de pluviôse sera de 80 millions, valeur métallique, parce qu'il comprend les principales dépenses que nécessitent les armées pour se réapprovisionner en habillemens & en fournitures de tous les genres ; les mois de ventôse & de germinal ne présenteront qu'une dépense de 50 millions chacun. La dépense, d'ici au premier floréal, sera donc de 180 millions, c'est-à-dire, très-sensiblement au-dessous de la recette. Ainsi, citoyens directeurs, les rescriptions seront exactement remboursées, quand même leur émission s'éleveroit jusqu'à 200.

J'ose croire que ces développemens satisferont le directoire ; mais avant de terminer cette lettre, je crois devoir, pour mettre le comble à sa sécurité, lui présenter un abrégé des ressources de la république actuellement existantes.

Les tableaux que la régie des domaines a demandés à ses receveurs, pour connoître la valeur des domaines non vendus, arrivent de toutes parts. Il résulte de leur dénombrement, que la valeur des domaines nationaux non vendus, & non compris les forêts, estimation faite au taux de 1790, s'éleve à deux milliards six cents millions. Les forêts valent deux milliards ; les biens nationaux de la Belgique sont estimés une somme plus considérable encore par tous les représentans qui ont administré cette contrée.

Voilà une richesse positive de six à sept milliards, valeur métallique ; voilà une immense ressource que l'on peut rendre disponible, en partie, par des cédules, ou

par des moyens qui feront l'objet d'une autre lettre que j'adresserai au directoire.

Salut & respect.
Le ministre des finances, *Signé*, FAIPOULT.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Geneve, ce 19 janvier, 1796.

C I T O Y E N S ,

Je vous prie de vouloir bien accepter l'ouvrage ci-joint, destiné à établir la réunion de mes compatriotes sur une base solide. Quoiqu' destiné spécialement pour eux, le premier chapitre contient des principes généraux, qu'il me sembleroit utile & convenable de faire connoître, actuellement qu'on revient des idées extravagantes qui ont régné pendant quelque tems. L'esprit de votre journal, le ton de modération qui y regne, me font espérer que vous accueillerez favorablement des idées qui ont, je présume, beaucoup d'analogie avec les vôtres, & auxquelles votre journal peut donner toute la publicité nécessaire pour qu'elles produisent leur effet : je desirerois beaucoup qu'elles y pussent occuper une place ; quelques morceaux qui y ont été insérés, relatifs à ma patrie, me le font espérer ; & Geneve, d'ailleurs, a trop de rapports avec la France, pour que dans votre pays on ne prenne pas quelque intérêt à ce qui concerne le nôtre.

Salut & fraternité.
Signé, J. D. MARTINE.

Réponse des Rédacteurs de ce Journal.

L'auteur de la lettre qu'on vient de lire nous pardonnera d'en avoir supprimé quelques expressions, trop flatteuses pour qu'il nous convint de les publier nous-mêmes. Ce n'est pas le premier témoignage d'estime que nous ayons reçu de nos lecteurs étrangers ; & nous l'avouons, l'estime d'un étranger instruit, qui, né dans une république, est plus familiarisé qu'on ne l'est en France avec les véritables idées de liberté, nous console un peu de voir quelques hommes de parti, qui ont plus de passions que de lumières, rendre peu de justice aux principes de liberté que nous avons constamment professés, & aux sentimens de modération & d'humanité qui nous ont toujours paru seuls dignes d'être associés à la défense de la plus belle des causes. Mais nous connoissons assez la violence de l'esprit de parti, pour savoir que ce qu'il y a de plus étranger aux factions c'est la justice, & ce qu'elle pardonne le moins c'est la modération. Nous continuerons donc de marcher dans la route que nous sommes tracés, en nous résignant aux difficultés, aux dangers mêmes qui peuvent s'y rencontrer.

La brochure du citoyen Martine a pour titre : *Les Genevois réunis pour toujours*, avec cette épigraphe : *Ce n'est pas une paix de quatre jours qu'il nous faut ; c'est une paix appuyée sur des fondemens solides. Les passions sont calmées ; mais les préjugés subsistent encore.* Nous voudrions bien que la république française fut aussi avancée que celle de Geneve, & pouvoir dire de nous, que *les passions sont calmées & qu'il ne reste plus à vaincre que des préjugés.* Hélas ! les passions ont repris depuis quelque tems une nouvelle fureur & les préjugés un surcroît d'absurdité ; & ce qu'il y a de plus déplorable, il n'y a aucune espérance de les vaincre par la raison. C'est une fièvre qui susara par sa propre violence. Nous donnerons une notice de l'écrit du citoyen Martine.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence du citoyen CAMUS.
Séance du 13 pluviôse.

Hier, à la fin de la séance, on a lu un message du directoire exécutif par lequel il demande, pour pourvoir aux dépenses qu'entraînera le rétablissement des colonies, à être autorisé à faire vendre les biens nationaux qui s'y trouvent.

Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission.

Aujourd'hui Daunou fait la seconde lecture du projet de résolution relatif à l'établissement d'une bibliothèque à l'usage du corps législatif. La discussion aura lieu après la troisième lecture.

Lakanal, au nom de la commission chargée de faire un rapport sur les certificats de maladies ou d'infirmités accordés aux jeunes gens de la première réquisition, propose au conseil de prendre une résolution par laquelle il ordonnerait la révision de tous ces certificats. Cette révision seroit faite par trois officiers de santé nommés par les administrations de département, sur la présentation du commissaire du directoire exécutif.

Guillemardet voudroit que tous les jeunes gens qui ont obtenu de tels certificats fussent obligés d'abord de rejoindre leurs drapeaux; là, on les examineroit, & si on ne les trouvoit pas en état de servir on les renverroit dans leurs foyers.

Duplantier demande l'ordre du jour, motivé sur l'existence des loix, qui suffisent pour autoriser le directoire à faire reviser ces certificats.

Duplantier se plaint de ce qu'on semble suspecter le civisme du conseil de santé; il croit que les inculpations dirigées contre ce conseil n'ont pour cause que les certificats d'ignorance qu'il a délivrés à Duhem & le Vasseur (de la Meurthe), qui ont poussé leurs amis à déclamer contre ce conseil.

Colombelle demande aussi l'ordre du jour. C'est au corps législatif à faire des loix, c'est au directoire exécutif à les faire exécuter; toutes les mesures d'exécution ne concernent que lui.

Plusieurs membres appuient cette proposition; Bentabolé la combat, ainsi que Lakanal. Ce dernier représenté que le directoire exécutif & le ministre de la guerre ne se croyent pas autorisés à ordonner cette révision.

Pelet répond, en lisant un arrêté du directoire qui avise à cette mesure, & le conseil passe à l'ordre du jour motivé sur les loix existantes.

Le conseil a ajourné la discussion d'un projet relatif aux tribunaux qui jugeront en dernière instance les contestations relatives aux prises maritimes.

Demain on discutera une nouvelle rédaction qui a été présentée du projet relatif à une levée de chevaux.

Diverses commissions ont été nommées pour examiner des messages du directoire exécutif relatifs à des opérations d'assemblées primaires & à une demande de 12 millions valeur en numéraire pour le ministre de la marine.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOURIL.

Séance du 12 pluviôse.

Organe d'une commission, Pougeard présente l'examen qu'elle a fait d'une résolution relative aux élections faites par l'assemblée communale de Tartas au mois de brumaire dernier. Une minorité séditieuse de cette assemblée, n'ayant pu faire passer la proposition inconstitutionnelle de renouveler entièrement le bureau, obligea, par la force, les membres qui le composent à se retirer, & procéda ensuite seule aux élections pour lesquelles la totalité de l'assemblée communale avoit été convoquée. Les faits sont avoués par les séditieux eux-mêmes qui ont donné pour prétexte leur intention d'empêcher que les chouans & les émigrés ne fissent des élections contre-révolutionnaires. La commission est d'avis que les élections faites par cette minorité doivent être annullées comme contraires à la constitution. Elle propose, en conséquence, d'approuver la résolution.

Le conseil l'approuve & s'ajourne à demain.

Séance du 13 pluviôse.

La discussion s'ouvre sur la résolution qui ordonne l'envoi aux départemens & aux armées du discours prononcé par le président du conseil des cinq cents dans la séance du premier pluviôse.

Bonnesœur soutient cette résolution contre l'avis de la commission. Il répond d'abord à ce qu'on a dit que le corps législatif ne pouvoit faire que des loix; que la constitution établit une distinction entre les actes du corps législatif; les uns sont des loix, les autres ne sont que des actes. La résolution dont il s'agit dans le moment est dans cette dernière classe.

Nous donnerons demain la suite de la discussion. — La résolution a été approuvée.

Bourse du 13 pluviôse.

| | | | |
|-----------------|--|-----------------|----------------------|
| Amsterdam... .. | $\frac{17}{24} - \frac{13}{12} - \frac{9}{12}$ | Louis.. | 5500-20-30-40-60-100 |
| Hambourg... .. | 40,000-39,500-39,000 | | 80-600-575-50-25-500 |
| | 39,000 | Ecus | 5400-50-500-475-400 |
| Gènes... .. | 20,000-19,500 | Lingot d'argent | 10,200-300 |
| Livourne..... | | | 290 |
| Bâle..... | $\frac{1}{12}$ | Inscriptions | 100-105-90-80 |

Café, 350. — Sucre d'Hambourg, 340. — Sucre d'Orléans, 260. — Savon de Marseille, 215. — Chandelle, 130.

** Code municipal & administratif, contenant tous les décrets & les articles de la nouvelle constitution, relatifs à l'organisation au régime & aux fonctions des municipalités & administrations centrales de département, avec des instructions & formules pour l'exécution des mêmes loix, par le citoyen Guichard; 4 vol. in-12, le dernier comprend les nouvelles loix rendues sur le même sujet postérieurement à la constitution. Prix 450 liv., à Paris, & 550 liv. franc de port. A Paris, chez Garnery & Didaut, libraires, Serpente, n° 17.

Le prix de l'Histoire de la Révolution, annoncé chez les mêmes libraires, dans le numéro du 9 pluviôse, est de 600 livres & 750 livres, franc de port, en assignats, ou de 6 & 7 livres numéraire.